



**Confédération
des syndicats nationaux**



Fédération
des travailleurs
et travailleuses
du Québec

FTQ



Protocole de fonctionnement du Front commun

CSN-FTQ-SISP

ci-après appelées « les organisations signataires »

Secteurs public et parapublic

Négociation 2010

1. Les objectifs d'un Front commun intersyndical dans les secteurs public et parapublic

Les organisations signataires du Front commun se fixent les objectifs suivants :

- a) améliorer les conditions de travail des membres qu'elles représentent ;
- b) défendre et promouvoir les services publics ;
- c) harmoniser les revendications jugées d'intérêt commun et coordonner la négociation de celles-ci ;
- d) assurer la cohésion des stratégies de communication et de mobilisation en appui à la négociation ;
- e) favoriser un large échange d'informations tant au niveau des membres que des tables de négociation ;
- f) bâtir une solidarité effective au plan national, régional et local.

2. Les organisations signataires du Front commun

Le Front commun regroupe les travailleuses et les travailleurs des secteurs public et parapublic représentés par les trois organisations signataires suivantes à travers leurs structures respectives de négociation regroupée : la Confédération des syndicats nationaux (CSN), la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) et le Secrétariat intersyndical des services publics (SISP).

3. Le cadre stratégique

Afin d'atteindre leurs objectifs et avant d'entreprendre la négociation elle-même, les organisations signataires conviennent de la nécessité de s'entendre préalablement sur les éléments suivants :

- a) une analyse de la conjoncture ;
- b) le cadre stratégique qui s'inscrit dans cette analyse (négociation, mobilisation et communication) ;
- c) un échéancier pour conduire la négociation.

Par la suite et tout au long de la négociation, les organisations signataires du Front commun conviennent de partager les informations nécessaires à la compréhension de l'évolution de la conjoncture et d'adapter le cadre stratégique et l'échéancier commun en conséquence.

4. Les structures de négociation

Le Front commun agit à deux niveaux de la négociation :

- A) À la table centrale
- B) Aux tables sectorielles

A. *La table centrale*

1) Contenu

La table centrale a pour objet de négocier :

- a) la rémunération ;
- b) les disparités régionales;
- c) les droits parentaux ;
- d) le régime de retraite ;

2) Le comité de négociation

Le comité de négociation de la table centrale est composé de deux représentants de la CSN, de deux représentants de la FTQ et de trois représentants du SISF auxquels s'adjoignent les membres des équipes techniques.

3) Porte-parole

Chaque organisation signataire se nomme un porte-parole à la table de négociation.

Les trois porte-parole conviennent entre eux des modes de fonctionnement et du partage de leurs responsabilités.

B. *Les tables sectorielles*

4) Coordination sectorielle

Le Front commun favorise les échanges d'informations afin d'assurer minimalement la synchronisation du déroulement de la négociation sectorielle par rapport au cadre stratégique.

5. Comité de coordination du Front commun

Afin de mettre en œuvre les dispositions du présent protocole et de prendre les décisions appropriées, les organisations signataires doivent parvenir à dégager un consensus.

À cette fin, un comité de coordination du Front commun est mis sur pied. Il est composé d'au plus six représentantes et représentants de chacune des organisations signataires incluant la personne à la coordination.

Ce comité se réunit aussi souvent que nécessaire.

6. Modification et durée du protocole

- a) Les organisations peuvent, d'un commun accord, modifier ce protocole.
- b) Le protocole prend effet à sa signature et prend fin à la signature des ententes nationales de tous les groupes faisant partie des organisations signataires du Front commun.

En foi de quoi, ont signé, ce _____ jour du mois de mai 2009, à _____

Claudette Carbonneau
Confédération des syndicats nationaux (CSN)

Michel Arsenault, président
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

Réjean Parent
Secrétariat intersyndical des services publics (SISP)